

Dans le cadre de la Journée internationale du Droit des Femmes

[8 MARS]

SIGNATURE DE LA CHARTE DE PROMOTION A L'EGALITE FEMME-HOMME ENTRE LA FACULTE DE MEDECINE, LA FACULTE DE PHARMACIE ET LE CHRU

Le 8 mars 2022, à 17h, à l'hôpital Bretonneau, seront réunis la Directrice du CHRU, le Doyen de la Faculté de Médecine et la Doyenne de la Faculté de Pharmacie pour la signature de la Charte de promotion à l'égalité Femme / Homme au sein de leurs établissements. Seront également présents des représentants des associations Donnez des ELLES à la santé, Femmes de Santé et du collectif hospitalier tourangeau le SOMET.

La signature de cette charte engage les trois co-signataires à mener des actions formalisées dans un plan d'action conjoint.

Le plan d'action en 6 axes

1. Mettre en œuvre les plans d'actions égalité professionnelle femmes-hommes établis par le CHRU et l'Université et suivre leur état de réalisation sur la base d'indicateurs précis

Les plans d'actions du CHRU et de l'Université sont fondés sur des diagnostics basés sur des indicateurs.

Pour le CHRU, il s'agit des indicateurs figurant dans le rapport de situation comparée produit par l'ANFH et dans le label AFNOR auquel l'établissement candidate.

Ces indicateurs permettront de suivre notamment les évolutions des problématiques d'accès des femmes aux postes à responsabilité, d'équilibre différentiel entre vie professionnelle et vie personnelle, le recours aux temps partiels...

2. Former les professionnels aux notions et à la gestion des discriminations et des situations de violences

Le CHRU et la Faculté de Médecine s'engagent à mutualiser leur catalogue de formations proposées aux professionnels sur les notions et la gestion des situations de violences et de discrimination.

Des professionnels de la Faculté de Médecine pourront ainsi suivre des formations proposées par le CHRU et réciproquement. Il s'agit pour les Directions des Ressources humaines des deux structures de mettre à la disposition de leurs professionnels le panel le plus complet possible afin de permettre à chacun d'acquérir de nouvelles compétences sur ces sujets.

Plus spécifiquement et dès début 2022, des représentants de la Faculté de Médecine pourront intégrer les séances de formation que le CHRU propose pour la conduite d'enquêtes administratives internes dans le cadre de la procédure mise en place pour le signalement des violences.

Au CHRU, dès à présent, tout professionnel embauché avec le statut de cadre, quelque soit la filière (praticien et cadre soignant, technique, logistique et administratif) devra suivre la formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles, à son arrivée dans l'établissement.

3. Promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilités

Afin de promouvoir l'accès des femmes aux postes de MCUPH (Maître de conférences universitaire / Praticien hospitalier) et PUPH (Professeur des Universités / Praticien hospitalier), la Faculté a organisé en décembre 2021 une enquête auprès des internes dans le but de recueillir des données comparatives quant à la motivation des femmes et des hommes pour un post-internat avec responsabilité universitaire.



Dès la campagne 2022 de répartition des postes de CCA (Chef de clinique assistant) et AHU (Assistant hospitalier universitaire), le COCOHU (instance hospitalo-universitaire) veillera à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Cette règle s'applique également aux nominations de chefs de service et responsables d'unités fonctionnelles au CHRU.

Elle s'applique également à tous les cadres soignants, même si la proportion de femmes à ces postes est très supérieure au nombre d'hommes et à tous les cadres administratifs, logistiques et techniques.

4. Respecter les règles de la parité dans les instances

Conformément aux textes en vigueur, le CHRU de Tours et la faculté de médecine s'engagent à respecter les règles de la parité applicables à la constitution des instances.

Dans les instances et les commissions dont les membres sont désignés et non élus, le CHRU et la Faculté de Médecine, en tant que composante de l'Université de Tours, promeuvent la parité.

5. Conduire conjointement un plan d'information / communication

- Des vidéos de sensibilisation seront réalisées et diffusées conjointement à partir de juin 2022

Menée par des étudiants volontaires au sein du faclab, cette action est destinée prioritairement aux étudiants et internes de la Faculté et de l'IFPS.

- Communication auprès de tous professionnels sur les notions d'agissements et de violence sexiste

- Cycle de Conférences 2022 dédiées à la promotion de l'égalité femmes-hommes

Le CHRU dédie l'édition 2022 de son cycle de conférences « Les mardis du CHRU » à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

6. Suivre conjointement les plans d'actions institutionnels

Pour suivre ce plan d'actions conjoint, un comité de suivi de cette charte réunira des membres du CHRU et de la Faculté de Médecine, en tant que composante de l'Université de Tours.

L'objectif est de pouvoir objectiver la réalisation des actions auprès des professionnels de la Faculté et du CHRU.

Le bilan de la présente charte sera présenté annuellement au CHSCT et à la CME du CHRU, au conseil de faculté et au COCOHU.

ZOOM - Conférences Les Mardis du CHRU



Ces conférences sont proposées tous les deux mois, par visioconférence, rediffusées sur la chaîne Youtube du CHRU. Elles sont destinées à tous les professionnels du CHRU, aux internes et étudiants, et ouvertes à tous les professionnels de l'Université et aux établissements du GHT.

Elles regrouperont des conférenciers, grands témoins, acteurs du monde de la santé et de la société civile, intellectuels, chercheurs, auteurs, interlocuteurs du CHRU.

L'association Donner des Elles à la santé, le collectif Femmes de santé et le collectif SOMET pourront proposer des intervenants pour ces conférences.

L'université proposera également aux professionnels du CHRU d'assister aux conférences qu'elle dédiera à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Prochain rdv le mardi 5 avril

avec Brigitte Grésy - Secrétaire générale du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de 2015 à 2019



L'association Donner des ELLES à la santé



Le collectif Donner des ELLES à la santé s'est créé fin 2019.

Devant l'intérêt suscité, Donner des ELLES à la Santé s'est constituée en association loi 1901 en juillet 2020.

La conférence nationale des directeurs généraux de CHU et l'association "Donner des ELLES à la santé" ont signé le 6 juillet 2021 une convention de partenariat pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les violences à caractère sexiste et sexuelle. Ce partenariat est conclu pour une durée de trois ans. Il poursuit les objectifs suivants :

- engager les CHU/CHR dans une démarche en faveur de l'égalité femmes/hommes.

- lutter contre les violences à caractère sexiste et sexuel, tout comme les discriminations de genre à toutes les étapes du parcours des femmes médecins.

- partager les pratiques efficaces pour concourir à la bonne connaissance du cadre juridique permettant de proscrire les situations d'inégalité femmes/hommes et de sensibiliser les acteurs aux changements culturels indispensables à la vigilance individuelle et collective permettant de dénoncer et neutraliser les situations discriminantes et maltraitantes.

Des actions de sensibilisation et de communication conjointes sur des thématiques ciblées seront engagées auprès de publics identifiés. Il est également prévu de mettre en place des outils d'analyse, en particulier des référentiels communs pour faciliter l'objectivation de situations connues.

Le collectif Femmes de Santé



Femmes de Santé est le premier collectif pluriprofessionnel de femmes qui ont une activité dans le secteur de la Santé, fort de plus de 1900 membres. Les femmes et hommes du collectif viennent de tous les secteurs de la Santé : du public, du privé, du milieu associatif, administratif, des hôpitaux, des entreprises... Elles sont médecins, infirmières, dirigeantes, aidantes, étudiantes, startupeuses, pharmaciennes, consultantes, avocates ou psychologues... Le collectif est une initiative d'hkind, piloté et géré par l'équipe hkind, et bénéficie d'un comité d'organisation.

Les missions

- valoriser et développer l'humain au cœur du système de Santé,
- promouvoir l'expertise et les actions initiées par les femmes dans le secteur de la Santé.

Les actions

- renforcer les liens, l'entraide et l'expertise entre les femmes dans le secteur de la Santé, via le networking, des événements et la plateforme digitale privée Femmes de Santé,
- promouvoir l'expertise des femmes du secteur Santé et médico-social, via des podcasts, des publications dans des revues grâce à notre partenaire 1Health, ainsi qu'une liste d'expertes prêtes à intervenir sur les plateaux audio-visuels et dans les tables rondes sur les sujets de Santé et une charte d'engagement à signer par les médias et les entreprises du secteur de la Santé,
- mettre en lumière 13 femmes par an, qui ont réalisé des initiatives de Santé utiles et humaines, à travers des vidéos et un événement de présentation,
- organiser les premiers Etats Généraux de la place de la femme dans la Santé, afin de proposer à nos dirigeants et leaders de la Santé, des solutions établies de manière collective pour tendre vers une plus grande égalité des genres,
- organiser des moments d'échanges, de réflexion et de production intellectuelle sur des grands sujets de Santé.

Le collectif SOMET



Le Collectif SOMET (SOrorité MEDicale Tours), créé le 5 février 2021, par des femmes médecins, chirurgiennes, biologistes, pharmaciennes du CHRU de Tours (toutes spécialités), est ouvert à toutes. Il regroupe actuellement 90 femmes motivées, solidaires et concernées par la nécessité d'un changement du regard passéiste du milieu hospitalier posé sur elles. Ce collectif n'a pas de statut associatif.

- Améliorer la visibilité des femmes à l'hôpital et à la faculté.
- Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité de l'hôpital et de la faculté, en étant vigilantes sur les données factuelles. La charte Egalité en Etablissement de Santé, promue par le mouvement « Donner des Elles à la Santé » est formelle au niveau des chiffres. Les professions de santé se féminisent, 61% des médecins de moins de 40 ans sont des femmes.
- Promouvoir la carrière hospitalo-universitaire pour les femmes. Elles sont peu nombreuses à accéder au statut de PU, valorisé et mieux rémunéré, étant par contre plus nombreuses à celui de MCU, plus ingrat. Pour l'année 2020-21, à la faculté de Tours, sur l'ensemble des HU ayant passé le concours, sur 8 personnes, dont 3 PU et 5 MCU, il n'y a qu'une seule femme reçue.
- Respecter la parité dans les commissions, conformément à la loi du 12 mars 2012, relative à la lutte contre les discriminations. Le bureau actuel de la CME est constitué de 14 membres dont 5 femmes.
- Lutter contre le sexisme. Le rapport de l'Anemf, publié en 2021, témoigne des violences sexistes actuelles, à travers des témoignages accablants. Notre CHRU n'est peut-être pas pire ou meilleur que les autres, à cet égard, il reflète la société, en cours de modernisation et d'équilibre plus juste.

Contact presse

Anne-Karen Nancey - Direction de la communication

02 47 47 37 57 - 07 87 97 92 71 - ak.nancey@chu-tours.fr - www.chu-tours.fr

